Quarantième Année — N° 364 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 30 DÉCEMBRE 1895

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.
à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 29 DÉCEMBRE 1895

DIEU & LES SOCIALISTES

Les collectivistes roubaisiens ont célébré à leur façon le jour de Noël. On a lu, jeudi matin, le compte-rendu de la réunion organisée par la « Libre-Pensée », sous la présidence de M. le Maire Carrette, au théâtre Deschamps. Des orateurs venus de Paris s'étaient chargés de démontrer aux Roubaisiens qu'il n'y a pas de Dieu.

Le citoyen Chauvière, député de la Seine, a exécuté sur ce thème assez vieux jeu les variations accoutumées. C'est surtout dans les opinions scientifiques de Darwin et dans l'hypothèse du transformisme qu'il a cherché de quoi justifier sa négation. Il a seulement omis de dire à ses auditeurs que le célèbre savant anglais — moins présomptueux que lui, Chauvière — s'est bien gardé de nier Dieu. Darwin, dans la première édition de son ouvrage sur l'*Origine des Espèces*, a même rendu hommage au Créateur et a fait acte d'adhésion au surnaturel. Et Darwin avait pour cela cette excellente raison, c'est qu'en admettant comme démontrée la théorie du transformisme — démonstration de plus en plus difficile et à laquelle renoncent maintenant la plupart des savants, — il resterait encore à nous dire d'où est venue la première molécule — cette molécule d'où, à force de transformations et d'évolutions, serait sorti l'Univers ; — QUI l'a créée et mise en mouvement ?....

Pour tout homme pensant, ce QUI? est formidable. IL existe ce Créateur, car, la Matière ne se crée pas d'elle-même : depuis Pasteur, il n'est plus possible d'invoquer l'hypothèse de la génération spontanée.

Et, dès lors, puisque Dieu existe, il nous faut compter avec lui, nous demander pourquoi il a fait ce qu'il a fait, pourquoi il a créé le Monde (au moyen d'une première molécule ou sans elle, peu importe !) Comme conséquence inéluctable, ce Créateur, cet être infini, par cela seul qu'IL EST, IL a droit à nos hommages, il a droit à un culte de la part de ceux qui lui doivent la Vie, de la part de ses créatures dont il a voulu l'existence.

Ce petit raisonnement, fondé tout entier sur le sens commun, me semble réduire à rien la négation si audacieuse de M. Chauvière.....

Si Dieu existe, il est nécessairement parfait : il n'a pu se tromper. Dès lors, les anomalies dont se plaint si aigrement — et si justement — M. Chauvière, les erreurs, les maux, les iniquités d'ici-bas, tout cela n'est évidemment pas son œuvre : il le tolère, il ne saurait l'avoir voulu... Tout cela est dans l'œuvre unique de l'homme abusant de sa liberté, de cette liberté que Dieu lui a laissée de choisir — à ses risques et périls — entre le bien et le mal.

M. Chauvière reconnaît, dans l'âme humaine, — ou, s'il le préfère, dans le cerveau humain — une notion supérieure à l'animalité : celle du Droit, celle du Juste. C'est la Conscience. C'est, avec la Liberté, l'attribut essentiel de l'homme. M. Chauvière ne semble pas se demander d'où est venue à l'homme cette notion supérieure que les singes n'ont pas ; mais enfin, il la constate.

Or, chaque fois que l'homme fait quelque chose contre le Droit, contre le Juste, il abuse de sa Liberté ; il va à l'encontre du plan divin qui n'a pu être qu'un plan essentiellement parfait ; il commet une faute contre l'œuvre voulue par le Créateur ; il se révolte.

Est-il possible que Dieu, qui n'a pas pu vouloir faire une œuvre inutile, ce que je me permettrai d'appeler une œuvre de fantaisie, n'ait pas mis de *sanction* au bon ou au mauvais usage que l'homme — dépositaire du souffle divin, — ferait de ses dons gratuits et en particulier de la liberté ?

Je ne suis pas député, je ne suis qu'un humble plumitif, mais, à la place de M. Chauvière, j'y aurais pensé à deux et à trois fois, avant de venir crier aux pauvres ignorants qui l'écoutaient mercredi, à la salle Deschamps : « Il n'y a pas de Dieu ! » Car enfin, il y en a plus d'un, parmi ses auditeurs, qui se sera dit : « Il n'y a pas de Dieu et, par conséquent, que je fasse bien ou que je fasse mal, peu importe en somme, et mon intérêt égoïste peut être ma seule règle. La solidarité humaine, l'*altruisme* dont on me parle pour me porter au bien sont assez peu de chose à mes yeux, si l'intérêt personnel immédiat me porte au mal. Il n'y a pas de Dieu, et, par conséquent, pas d'autre justice que la justice humaine à laquelle il est encore assez facile d'échapper ». En vérité, ces auditeurs de M. Chauvière auraient assez logiquement raisonné, puisque, sans Dieu, le Bien n'a pour sanction qu'une satisfaction assez platonique de la conscience et le Mal n'a pour seul frein que la Force.

Le but à atteindre pour ceux qui, niant Dieu, veulent le Mal, c'est de mettre la Force à leur service.

N'est-ce pas précisément cela que poursuivent beaucoup de ceux qui pensent comme M. Chauvière ?

Disposer de la Force publique en faveur de leurs doctrines, conquérir le pouvoir politique, n'est-ce pas à cela qu'ils s'emploient ? Pour y arriver, ils se servent tour à tour de ce qu'il y a de bon et de ce qu'il y a de mauvais dans le cœur de l'homme. Aux uns, ils montrent un idéal de progrès, de justice sociale, de félicité, qu'ils prétendent vouloir réaliser : chez les autres, ils aigrissent la misère, la souffrance ; ils surexcitent les instincts mauvais. Ils flattent à la fois et la vertu et le vice. Ils parlent tantôt au nom de l'Amour et tantôt au nom de la Haine. C'est ainsi qu'ils prétendent conquérir la majorité dans tous les pays, arriver au gouvernement et à la Force.

Quand il n'y aura plus que la seule force de l'Etat socialiste devant les citoyens réduits à l'impuissance, parce qu'ils ne pourront plus ni s'associer, ni travailler à leur guise, ni vendre, ni acheter comme il leur plaira, ni épargner, ni posséder, alors ce sera l'écrasement de tous par cette Tyrannie suprême qu'on rêve de mettre au service du mal — au service de Satan contre Dieu.

Voilà pourquoi il importe de faire croire aux ignorants, aux petits et aux humbles que Dieu n'existe pas. Voilà pourquoi on en est arrivé à leur dire : « Vous n'êtes pas des socialistes, si vous ne niez pas Dieu ! »

Et c'est vrai. La croyance en Dieu est absolument contradictoire avec le socialisme. — Et par socialisme, je n'entends pas le progrès social que souhaitent tous les cœurs généreux, je ne veux pas dire non plus cet idéal nuageux, séduisant, chatoyant dont sont imprégnés les cerveaux de tant de braves gens qui remplacent la science sociale par le rêve : je veux parler du vrai Socialisme, de celui de Karl Markx, de Bebel et du député de Roubaix, M. Jules Guesde.

Ce Socialisme là est tout entier basé sur le matérialisme, sur la négation de Dieu...

M. Chauvière a eu raison de le présenter ainsi.

Mais le député de la Seine a, je crois, commis une grande erreur de tactique politique, en nous amenant à constater, une fois de plus, cette évidence, sur cette vieille terre chrétienne qui s'appelle la Flandre française.

ALFRED REBOUX.

LA LISTE DES 104

Les ennuis de la « France »

Paris, 28 décembre. — La publication faite hier par un journal du soir de la prétendue liste des 104 ayant motivé les plaintes que nous avons signalées, le parquet a commencé dès aujourd'hui à s'occuper de cette affaire.

Sur un ordre du procureur de la République, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu ce matin dans les bureau de la *France*. Il a été reçu par M. Lalou, directeur, avec lequel il a eu une assez longue conversation. M. Clément s'est fait remettre un certain nombre d'exemplaires du journal portant la date d'hier et s'est ensuite retiré. L'entretien a été paraît-il, des plus courtois, M. Clément étant, dit-on, l'ami personnel de M. Lalou.

L'interview de M. de Colleville, parue ce matin dans la *Libre Parole*, a causé au journal la *France*, une pénible impression. M. de Colleville y déclare que la publication « n'a pas été faite à son insu », mais « qu'elle n'a pas été faite avec son consentement ». Cette prudente ambiguïté a fort étonné les collaborateurs de M. de Colleville, lequel ce matin à onze heures n'avait pas encore paru à son journal. M. Martin, commissaire de police aux délégations judiciaires, nous a-t-on affirmé d'autre part, s'est rendu ce matin au domicile de M. de Colleville, rue de la Tour-d'Auvergne.

M. Haussiot, gérant de la *France*, dont la signature figurait au bas du numéro d'hier, est venu au parquet ce matin pour décliner toute responsabilité dans cette affaire. M. Haussiot, en voyant pleuvoir les plaintes chez le procureur de la République, s'est effrayé. Il est venu protester contre la publication faite, a-t-il dit, à son insu.

Une nouvelle liste

La *France* continue, malgré tout, sa publication de simples noms comme étant ceux de la liste des 104. C'est à simple titre de curiosité, toujours avec les plus expresses réserves, que nous les reproduisons avec les annotations que la *France* y joint à défaut de pièces probantes :

Liste des 104 (suite) par Arton :

» Voici cinq noms que nous publions tels que nous avons pu les déchiffrer sur la liste : Augère, Lerrey, Lagrange, Rochard, Symiar. Nous ne ne savons quelles personnalités ils peuvent désigner.

» Nous continuons la publication par le nom des sénateurs portés sur la même liste : Bozérian, Béral, Denormandie, Devès, Guichard, Gent, Hébrard, J. Hébrard, Isaac, Albert Grévy, Lalanne, Lisbonne, Mailand, Naquet, Robillard, de Sal, Léon Renault.

» *N. B.* — MM. Milland et Robillard n'ont pas touché. Un de leurs collègues a encaissé pour les faire voter.

» Par Cornélius Herz : de Freycinet, Clémenceau, Wilson, Herbette (ambassadeur), de Hérédia, Guillot.

» Nous suivrons par les carnets de la Compagnie de Panamo et ceux de feu Von Reinach. »

M. Aubé, rédacteur de la *France*, qui signe Dudouyt, fait précéder la liste d'aujourd'hui d'un court exposé, où il dit notamment :

» Tous ces orages qui grondent autour de nous ne nous feront pas perdre notre sang-froid. Nous avons sans passion publié cette liste des 104 que notre collaborateur, M. de Colleville, a présenté dans un article vibrant à nos lecteurs.

» Nos adversaires, plus ou moins intéressés, prétendent que la liste publiée par nous est apocryphe ! Nous avons trop le respect des lecteurs de la *France* pour avoir mis sous leurs yeux des documents qui ne seraient pas exacts, et nous en acceptons personnellement toutes les responsabilités.

» Nous saurons justifier nos actes le cas échéant, et c'est avec une grande liberté d'esprit que nous nous présenterons s'il le faut devant douze honnêtes Français dont nous ne redoutons pas le jugement. Mais, en vérité, que de bruit pour de simples chéquards ! On en a fait beaucoup moins quand on s'est attaqué à M. le président de la République, qui représente la patrie devant l'étranger. Est-ce que les minces personnalités d'arrondissement auraient plus d'importance aux yeux de certaines gens ?

Les protestations et les poursuites

Paris, 28 décembre. — Les protestations continuent contre la publication, par la *France*, de la liste des 104. C'est d'abord, M. Viger, ministre de l'agriculture, et député d'Orléans ; puis MM. Chavoix, député de la Dordogne, Naquet, Germain Casse, Crémieux, Pierre Alype, Périllier, Gaston Laporte, Duvaux, Clémenceau, qui, en même temps ont déposé une plainte.

L'impression produite par la publication d'aujourd'hui, est sensiblement la même qu'hier. Il y a du vrai et du faux.

Au Sénat, comme à la Chambre, l'exaspération des personnages cités sur la liste, était à son comble.

Paris, 29 décembre. — M. Clément s'est de nouveau rendu, à 3 heures 1/2, dans les bureaux de la *France* ; il il a rencontré M. Lalou, qu'il a prié de le suivre en vue d'assister à une perquisition qui va avoir lieu, dit-on, à son domile, rue Christophe-Colomb.

Paris, 28 décembre. — M. de Colleville a subi cette après-midi un long interrogatoire chez M. Espinas. En sortant du cabinet du juge d'instruction, il a protesté contre l'intention du journal la *France* de lui faire assumer toute la responsabilité de la publication. L'interrogatoire de M. de Colleville a duré trois heures.

M. Espinas a entendu ensuite M. Aubry, rédacteur en chef de la *France*.

Le juge a entendu ce soir le chef de vente de ce journal.

Les dépositions sont tenues secrètes.

Un fait toutefois semble en résulter : c'est que la liste des 104 aurait été procurée à MM. de Colleville et Aubry par M. Paul Pascal, ancien secrétaire de rédaction de la *Cocarde*, et boulangiste avéré, à qui ce service aurait été payé 200 francs.

M. Paul Pascal habitait Neuilly récemment encore. Il est activement recherché; son arrestation est imminente.

NOUVELLES DU VATICAN

Rupture ou intimidations ?

Le *Patriote* de Bruxelles publie cette nouvelle et très intéressante lettre de son correspondant particulier de Rome :

« Rome, 24 décembre. — Il semble que les rapports avec le gouvernement français menacent d'entrer dans une nouvelle phase, et qu'ils auront peut-être le caractère d'un conflit, oserais-je dire d'une rupture ?

» Jusqu'à cette heure, Léon XIII attendait, avec une longanimité inépuisable, les préludes de la pacification religieuse. Il avait comblé la France des trésors de son affection. Quand un conflit s'annonçait, tout finissait par s'arranger sur une base transactionnelle.

» Hier encore, on le sait, le Saint-Père a laissé aux congrégations pleine et entière liberté de payer ou de ne pas payer la taxe d'abonnement. C'était une conduite pacifiante et pacifique, à l'égard d'une loi manifestement injuste et déclarée telle par M. Ribot lui-même et la plupart des orateurs et des journalistes républicains.

» Le ministère radical, qui veut empêcher, retarder au moins, à quelque prix que ce soit, la réalisation des idées généreuses de Léon XIII, n'a voulu tenir aucun compte des desseins sympathiques du Vatican. Que lui importent les intérêts de la France dans le monde, pourvu que son doctrinarisme sectaire soit satisfait !

» Pour pouvoir se garer, il accuse. Il accuse le Saint-Siège de faire des vœux pour sa chute ; d'attendre, sans rien conclure, qu'un cabinet modéré lui succède ; qu'il a applique cette règle dans l'affaire des nominations épiscopales, en refusant toute la liste du gouvernement ; qu'il avait *quasi* promis un chapeau cardinalice de curie contre celui accordé avec grand peine au cardinal Perraud qui, au lieu de remercier dans son discours de l'Elysée, aurait poussé l'impertinence jusqu'aux extrêmes limites.

» Le gouvernement est surtout ennuyé à propos de la taxe d'abonnement. Il a reculé devant la violence et au dernier moment, il a ordonné aux préfets de suspendre les mesures de contrainte.

» Mais, pour arriver au but par une autre voie, il menace le Vatican d'une loi sur les associations, prélude, dit-il, de la dénonciation, ou du moins de la diminution du concordat. Soit tactique, soit réalité, le cabinet français pousse aux conflits, menace le Pape, promet d'entrer dans la voie des mesures de combat.

» L'impression, au Vatican, est fort pénible. L'on sait qu'aucun gouvernement français ne prendra ni ne peut prendre l'initiative d'une rupture. On considère ces menaces comme un essai d'intimidation, comme un moyen d'arracher au Pape de nouvelles concessions.

» Le Vatican n'a pu accepter la dernière liste épiscopale du cabinet, puisque tous les candidats proposés étaient « inacceptables. » Le bruit a même couru que le Saint-Père avait employé l'expression de « tarés. » Il est certain que, dans toutes les occurences, le Saint-Siège a mis un empressement réel à nommer aux postes vacants.

» En face de la triple alliance, qui reproche au Pontife de favoriser inutilement la France, la secrétarerie d'Etat tenait constamment à faire montre de ses bonnes relations et de ses négociations heureuses avec le quai d'Orsay. Si, ensuite, le Pape n'a pas accepté de conférer à la France un chapeau cardinalice de curie, une nécessité diplomatique d'ordre international empêchait de satisfaire ce vœu, légitime d'ailleurs.

» Dans l'affaire de la taxe d'abonnement, malgré l'injustice manifeste de la loi, le Saint-Siège a prêché dans les coulisses la soumission, et, publiquement, il a laissé toute liberté aux ordres religieux. N'était-ce pas faire preuve d'un profond esprit de conciliation ?

» C'est pourquoi le Saint-Siège ne craint aucune révélation; il redoute la guerre, mais il ne se dérobera pas. On croit même qu'on a déjà répondu un peu nettement aux menaces de séparation et à l'annonce d'un projet de loi sur les associations, conçu dans l'esprit qu'on prévoit. Il souffle un vent d'orage. Dans la haute prélature comme sur les sommets tous ici sont pour la résistance en faveur de la liberté des associations religieuses. D'ailleurs, n'aura-t-on par là un moyen de revendiquer la direction et d'élever le débat au-dessus de la question de taxe ? Le gouvernement, on le voit, joue gros jeu. »

L'ATTITUDE HOSTILE

du ministre envers le Saint-Siège

Le *Monde* publie l'excellent article que voici :

« On nous assure de divers côtés que sous les grotesques commentaires des feuilles radicales que nous relevions l'autre jour, il y a réellement la parcelle d'information exacte que nous avions supposée. Le ministère actuel aurait résolu d'entrer désormais en lutte ouverte avec les catholiques en général, et spécialement avec le Saint-Siège au sujet des nominations épiscopales. Ce point serait acquis ; il n'est pas besoin de rien ajouter pour en faire ressortir l'importance et la gravité.

» Mais pourquoi le ministère se résout-il à cette attitude hostile ? Tout radical qu'il soit, il n'y a pas pour lui nécessité urgente de partir en guerre contre les catholiques. Pourquoi donc s'aventurerait-il gratuitement dans une politique qui n'est point dans le courant de l'opinion et qui prend à contre-sens le sentiment du pays ? Car le pays, nul homme de bonne foi n'en peut douter, veut la pacification religieuse.

» La raison de cette attitude du ministère n'est peut-être pas difficile à trouver, car elle est, puisqu'il faut l'appeler par son nom, toute parlementaire.

» Le budget, tant qu'il n'a pas été voté, a eu la vertu d'enchaîner l'opposition du Centre. Les socialistes et les radicaux qui suivent le guidon de M. Goblet n'ont jamais eu le scrupule d'acculer la Chambre aux douzièmes provisoires par des amendements et des discours sans fin. Le Centre a eu ce scrupule. Mais le budget une fois voté, il retrouve la liberté de ses mouvements. Il pourrait donc se faire qu'un de ces quatre matins le ministère se trouvât en minorité, à propos de telle ou telle question de la politique intérieure. Il est donc nécessaire, dans cete provision, de soulever de nouveau les questions qui ont le don d'ameuter toutes les passions anticléricales, tous les sectaires asservis au mot d'ordre maçonnique, afin de souder ainsi les éléments hétérogènes et disparates de la majorité mistérielle.

» Tel est le but, et par conséquent, telle est la vraie raison de la politique dont on nous annonce la prochaine inauguration.

« Quel est maintenant le résultat à prévoir de cette politique ? Il est facile de répondre : il sera bienfaisant. En face d'un ennemi qui enfin se décide à jeter le masque d'équivoques et d'hypocrisie derrière lequel il a si longtemps cherché à abuser le pays, toutes les divisions devront cesser, toutes les récriminations devront prendre fin.

» Nous n'aurons point trop de toutes nos forces pour faire cause commune contre les sectaires qui ont juré la ruine de la France chrétienne, et qui auparavant veulent la déshonorer. » F. L. »

LE PAIN COMPLET

Quel est, au point de vue de l'alimentation, le meilleur pain, le plus nutritif, le plus digestif « Le Pain Complet ? »

Dans un article paru sous ce titre dans le *Cosmos*, du 14 décembre dernier, M. E. Maumeni examinant cette question, conclut en faveur du « pain blanc. »

Sans vouloir faire nôtres les conclusions de l'auteur, nous allons tâcher de résumer, aussi brièvement et aussi exactement que possible, les théories qu'il expose et qui auront pour effet de modifier, chez beaucoup de lecteurs, des idées acceptées de bonne foi, et pratiquées de longue date.

Contestant la valeur qui lui a été reconnue de tout temps, certains « savants » prétendent qu'il manquerait, au pain fait de « fleur de froment » une qualité essentielle.

Par suite de l'emploi des cylindres et des progrès incessants de la meunerie, l'on est parvenu, à force d'épurer la farine, à en éliminer complètement le son.

Or, ce déchet, auquel ils attribuent une valeur considérable, contiendrait une huile indispensable à une bonne digestion. La liqueur de Raspail ne serait rien en comparaison de cette huile souveraine dont la nature prévoyante a doté le principal et le plus sain de nos aliments. Cette huile que l'on disait autrefois lourde et indigeste, serait, au contraire, très favorable à la digestion.

M. E. Maumeni, dont nous résumons l'article, n'est pas de cet avis.

Le sang, agent vital par excellence, est formé de globules et d'un serum dont la partie la plus utile est un phospho-albuminate de soude.

Cet acide, que M. Maumeni considère comme la base essentielle de l'alimentation et de la vie, non seulement comme véhicule de l'albumine, mais aussi comme agent principal de la nourriture des os, se trouve principalement dans le pain blanc. Le son n'en contient pas.

Le pain gris, fait de farine dont le son n'a pas été éliminé peut présenter quelques avantages, si l'on admet que ce résidu, qui est de trop comme partie alimentaire, joue un rôle dans la nutrition ; celui de « balai intestinal, » selon l'expression de l'auteur. Mais encore ce rôle est-il très contestable.

Conclusion : Chers lecteurs, si vous voulez manger du pain complet, de bon pain qui plaise à vos palais délicats sans incommoder vos appareils digestifs, achetez du pain fait de fleur de froment de France, d'Amérique ou même de Russie, et laissez à d'autres le pain noir et le pain de gruau qui alourdissent la digestion et fatiguent l'estomac, sans donner au cerveau, aux muscles, ni au sang, les mêmes éléments réparateurs.

POUR CAUSER

Le dévouement de Marcelle

Le titre de cet article est presque le titre d'un roman, et il contient toute la genèse morale de la pièce que M. Victorien Sardoux vient de faire représenter au Vaudeville, à Paris. Je sais bien qu'une comédie jouée boulevard Poissonnière n'est pas forcément un sujet de causerie destinée à des lecteurs qui habitent Roubaix-Tourcoing, mais la pièce de théâtre soulève un problème psychologique qui touche de près à toutes les femmes et qui ne peut manquer de les intéresser ; aussi allons-nous en parler en envisageant la question sous ses diverses formes, sans autre prétention que de causer, suivant même la rubrique de ces artistes qui sont tout leur programme et leur raison d'être.

Voici le point de départ de la comédie de M. Victorien Sardou :

Une jeune fille, Marcelle, a pour frère un assez mauvais sujet qui, un soir de débauche, en rentrant chez lui, à Alger, se prend de querelle avec un de ses compagnons de courses nocturnes, à la suite de je ne sais quel différend de jeu; il tire plusieurs coups de revolver sur lui et le blesse; et comme on vient l'arrêter, pour se sauver, il déclare qu'il a trouvé son ami dans la chambre de sa sœur et défend l'honneur de sa maison.

Là-dessus il est envoyé devant la cour d'assises et, grâce aux aveux de Marcelle qui viennent confirmer les dires de son frère, ce dernier est acquitté.

Voilà le point de départ de la pièce; le reste ne m'intéresse pas pour le moment.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela; Marcelle n'avait été en butte à aucune attaque malséante et fâcheuse de la part de l'ami, et personne n'avait pénétré dans sa chambre. Elle s'était associée au mensonge de son frère pour le sauver, et elle y est du reste parvenue: il a eu la liberté sauve, mais elle y a perdu sa réputation.

***

Eh bien, comme thèse morale, qu'en pensez-vous ?

Je ne parle pas, bien entendu, du caractère de son frère; celui-là est un assez piètre sire, qui, pour se tirer d'un mauvais pas, ne craint pas de compromettre sa sœur. Sardou a compris tout ce qu'un pareil goujat avait de répugnant, et il fait mourir avant le lever du rideau, dans je ne sais quelle expédition de l'Afrique centrale.

Mais ce qui nous intéresse, nous autres femmes, c'est l'acte de Marcelle qui, pour sauver son frère, consentit à ternir d'abord et à perdre sa réputation ensuite.

« C'est forcé » disaient quelques massieurs, le soir de la première représentation, et ce caractère n'est pas naturel.

Pour répondre à la question, il nous suffira de nous interroger et d'examiner les caractères de celles des jeunes filles que nous connaissons.

Sans exagération et sans crainte d'être démentie, nous pouvons affirmer que sur cent jeunes filles, il y en aurait quatre-vingt-dix qui en auraient fait autant, et je crois bien que je suis au-dessous de la vérité.

Voyons, examinons attentivement notre cœur et demandons-nous ce que nous aurions fait à la place de Marcelle.

Voilà votre frère qui peut être condamné au bagne, aux travaux forcés, et que vous pouvez sauver par un mensonge qui vous coûte le repos du restant de votre vie, qui vous coûte même l'honneur ; quelle est celle d'entre vous qui ne se sacrifiera pas?

Oui, je sais bien ce que vous allez me répondre : Que c'est la vie brisée et l'avenir perdu ! Parbleu, je le sais bien et c'est précisément ce qui fait si sympathique le caractère de la jeune fille ; disons-le entre nous, c'est ce qui fait la supériorité de la femme sur l'homme.

Mon Dieu ! Je ne voudrais pas avoir l'air de mettre la femme sur un piédestal pour rabaisser les hommes; mais enfin, il est un fait bien certain et reconnu par tout le monde, c'est que la femme est bien supérieure au point de vue du cœur et des sentiments.

***

Eh ! mes amies, c'est précisément ce qui fait notre éternelle infériorité, ou du moins ce que ces messieurs appellent de ce nom ; c'est que dans les circonstances graves de la vie, nous écoutons davantage notre cœur que notre intérêt et que les sentiments l'emportent toujours sur toutes les autres considerations.

Est-ce un bien, est-ce un mal ?

Ce n'est pas ce que je veux rechercher, et du reste les psychologues les plus substils ne seraient peut-être pas d'accord là-dessus. Tenez, il y a une chose qui m'étonne. Vous avez plus ou moins de la philosophie; qui n'a pas fait un peu de philosophie par ces temps d'instruction à outrance? Eh bien, vous vous souvenez qu'il y a un chapitre de la « Morale » où nos graves professeurs se posent la troublante question de savoir s'il y a dans l'âme humaine des sentiments désintéressés.

Les anciens penchaient beaucoup pour la morale qui se résume dans ceci : Toutes les actions humaines ont pour motifs les plaisirs que ces actions nous procurent. Au XVIIIe siècle, un philosophe célèbre, Helvétius, avait tout ramené à l'intérêt. Suivant ce penseur qui avait de nombreux disciples il y a cent ans, la vertu désintéressée est une fiction; l'utile est la mesure et la règle de tous nos actes; l'honnêteté, le dévouement sont dominés par cette considération : « L'acte que je vais accomplir me procurera-t-il un intérêt, oui ou non? »

Et la Rochefoucauld, l'auteur de ces *Maximes* que vous connaissez, était assez disposé à accepter ce système, lui qui ne craignait pas de dire :

« Toutes les vertus se perdent dans l'intérêt, comme les fleuves se perdent dans la mer. »

J'en demande bien pardon à l'ombre illustre de Larofoucauld, qui est devenu un auteur presque classique, mais quand il a formulé cet aphorisme, il a commis une grosse erreur psychologique, du moins en ce qui concerne les femmes.

Je ne sais pas si les hommes sont faits comme nous, mais quand je m'interroge, quand je place ma main sur mon cœur et que je me demande ce que j'aurais fait à la place de Marcelle, je me dis : oui, c'est ainsi que j'aurais agi, et son acte d'héroïsme, la grande majorité des femmes l'aurait accompli comme elle. C'est que, voyez-vous, quand les hommes ont écrit leurs longs commentaires philosophiques, ils ont été un peu exclusifs ; ils se sont surtout regardés eux-mêmes et ils ont négligés de consulter leurs mères, leurs sœurs et leurs femmes. Ils auraient trouvé là une autre morale, celle du dévouement, du désintéressement pour eux-mêmes, sans autre préoccupation que celle de donner libre cours à ce besoin d'amour et de sacrifices qui est au fond de nous toutes.

(Reproduction interdite.) MADAME GASPARD.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Seance du samedi 28 décembre 1895

Présidence de M. BRISSON, président

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 11 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Sénat n'ayant pas termine l'examen du budget, la Chambre s'ajourne à 2 heures. La séance est levee à 11 heures 1/4.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Présidence de M. BRISSON, président

La séance est ouverte à 2 heures.

LE BUDGET

M. le Ministre des finances dépose sur le bureau de la Chambre le projet de budget pour 1896, adopté avec quelques modifications par le Sénat. Le projet est renvoyé à la commission du budget.

Les crédits de Madagascar

M. LE PRÉSIDENT. — La commission du budget, d'accord avec le gouvernement, demande l'urgence et la discussion immédiate sur le projet de loi portant prorogation du compte spécial des dépenses de l'expédition de Madagascar (Ouverture et annulation de crédits au ministère de la guerre et de la marine.

L'urgence est déclarée et la discussion immédiate ordonnée.

Les articles sont votés et l'ensemble est adopté par 333 voix contre 74 sur 407 votants.

M. le ministre des finances dépose un projet de loi portant liquidation et régularisation des dépenses de l'expédition du Siam.

M. COCHERY, rapporteur général du budget. — Je dépose le rapport de la commission sur le budget. Le rapport est trop long pour être lu, je suis d'avis qu'il doit être distribué. Que la Chambre suspende sa séance afin que chacun de nos collègues puisse en prendre connaissance. (Très bien, très bien.)

La séance est suspendue à 2 heures 50.

La séance est reprise à 3 h. 45.

Le monument Pasteur

M. MAURICE FAURE, au nom de la commission du budget, donne lecture d'un rapport sur la proposition de M. Cochin, tendant à l'ouverture d'un crédit pour l'érection d'un monument à Pasteur.

L'urgence est déclarée.

Le projet est adopté par 526 voix sur 528 votants.

Pendant le scrutin, une scène assez piquante se produit. M. Jullien, qui n'est pas encore calmé depuis hier, ne tient pas en place. On ne voit que lui dans l'hémicycle; il appréhende un à un ses collègues et les entretient de sa mésaventure.

M. Rouvier, qui passe, l'aborde et familièrement lui tape sur l'épaule ! il le console et le réconforte d'un air narquois. M. Jullien, un peu gêné de ce témoignage de sympathie qu'il n'avait point cherché, remercie et veut se dégager; mais M. Rouvier s'attache à lui et le promène dans l'hémicycle en se faisant évidemment un jeu de lui prodiguer ses condoléances.

LE BUDGET

La Chambre aborde de nouveau la discussion du budget modifié par le Sénat.

Cette assemblée a rejeté notamment le chapitre 25 bis, créé au ministère des finances par suite de l'adoption par la Chambre de l'amendement de M. Brincard. La commission de la Chambre accepte cette suppression.

M. BRINCARD reprend son amendement consistant en une augmentation de crédit de 500,000 fr. pour améliorer les retraites d'une catégorie d'anciens militaires.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL combat l'amendement. Il ne faut pas compromettre les finances de l'Etat. On pourra accorder des secours aux anciens militaires dont il s'agit.

M. BRINCARD. — La somme doit leur être acquise à titre de droit et non de secours.

M. DE LA PORTE dépose un amendement tendant à réduire le chiffre du crédit demandé par M. Brincard à 250,000 fr.

M. BRINCARD. — Je l'accepte si le gouvernement s'engage à déposer ultérieurement un projet de loi sur cette question.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Nous sommes d'accord.

L'amendement de M. de la Porte est adopté.

La Chambre adopte les réductions votées par le Sénat sur le budget du ministère de la justice. Elle rejette cependant l'augmentation de 4,000 francs sur le chapitre 16 (secours et dépenses imprévus).

On adopte quelques chapitres modifiés par le Sénat.

L'augmentation du crédit du chapitre relatif aux bulletins officiels, inscrite par le Sénat, est repoussée.

M. LEMIRE propose de relever de 100 fr. le chapitre relatif au personnel de l'enseignement. Le but de cet amendement est d'assimiler les professeurs de collèges aux professeurs de lycées.

M. Doumer lui répond que le ministre qui a le droit de se mouvoir dans la limite du crédit accordé par le Parlement, prendra des mesures destinées à améliorer la situation des professeurs des collèges.

M. Lemire retire son amendement.

Le chapitre est adopté.

M. RAMEAU sollicite le relèvement du crédit de 20,000 fr. en faveur des surveillants du musée de Versailles.

L'amendement est repoussé.

La Chambre accepte les modifications apportées aux autres chapitres des ministères de l'instruction publique du commerce et des colonies.

M. MONTAUT propose de maintenir le crédit primitivement voté par la Chambre en faveur des cantonniers.

M. GUYOT-DESSAIGNE, répondant à M. Montaut, dit que le crédit voté par le Sénat en faveur des cantonniers suffit pour compléter à la moitié du salaire moyen le montant des rentes viagères dont seront appelés à jouir les anciens cantonniers.

L'amendement Montaut, rétablissant le chiffre primitif du crédit 503,288 francs, est néanmoins adopté, par 307 voix contre 192, sur 499 votants.

Le chapitre 26 du budget des Travaux publics, modifié en conséquence, est adopté.

La Chambre passe à la loi des finances. Les articles 1 à 64 sont adoptés avec quelques modifications du Sénat.

Les articles 65 et 66 (services de voirie) ont été disjoints par le Sénat. La commission accepte la disjonction.

M. Pelletan combat cette disjonction.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'ai énergiquement combattu la disjonction devant le Sénat; le gouvernement a été mis deux fois en échec sur cette question par la Chambre Haute. Je ne puis que laisser la Chambre libre de se prononcer, en lui faisant observer toutefois, qu'il y aurait inconvénient à prolonger à la dernière heure, la discussion du budget.

La disjonction est mise aux voix et adoptée par 304 voix contre 226.

Sur l'article 67, la commission, d'accord avec le gouvernement, propose de rétablir à 80 millions le chiffre affecté aux travaux de chemins de fer, chiffre que le Sénat a réduit à 70 millions.

L'article est adopté avec le chiffre de 80 millions, ce qui porte à trois le nombre des modifications apportées par la Chambre au budget voté par le Sénat.

L'ensemble du projet, mis aux voix, est adopté.

La Chambre décide de se réunir ce soir, à 9 h. 1/2.

La séance est levée à 6 heures.

SÉNAT

Journée du samedi 23 décembre 1895

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. BÉRENGER, vice-président.

LE BUDGET

Le Sénat reprend la discussion du budget.

Sur l'article 42 (Pensions coloniales) M. GODIN dit que l'on perçoit des retenues sur le traitement d'agents qui n'ont pas droit à la retraite et que cet état de choses doit cesser.

M. DOUMER, ministre des finances, répond à M. Godin qu'il aura satisfaction.

M. GUYOT présente cet article additionnel : « Le crédit inscrit au chapitre 37 du ministère du commerce sera versé à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse à capital réservé et à jouissance immédiate.

» Les titulaires de ces retraites ainsi bonifiées devront avoir 70 ans d'âge, 16 années de prévoyance et n'avoir pas, tout compris, plus de 360 fr. de rentes. »

M. BOURGEOIS, président du conseil. — En imposant des limites comme le veut M. Guyot, on détruirait l'œuvre que nous avons entreprise, car on n'encouragerait plus la prévoyance.

L'article additionnel de M. Guyot est repoussé par 142 voix contre 116 sur 258 votants.

M. MARCEL BARTHE présente un amendement tendant à supprimer dans les crédits demandés pour les dépenses de l'Etat le produit du prélèvement fait par le pari mutuel. Ce pari, dit-il, qui conduit au vol, à la démoralisation, au désespoir et au suicide. (Vive approbation à droite.)

A-t-on jamais eu, s'écrie-t-il, l'idée de grossir le budget par un prélèvement sur les produits de la prostitution ? Eh bien ! ce serait moins immoral.

M. VIGER, ministre de l'agriculture, défend le pari mutuel en raison qu'il permet au gouvernement de créer des prix de course et de doter l'élevage.

L'